

Distributeur responsable

RAILTECH INTERNATIONAL  
ZI du Bas Pré  
59590 RAISMES

Tél. 03 27 22 26 26

Fax 03 27 22 26 00

Tél. d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

### 1. Identification du produit

Nature : Mélange de poudre pour soudure

Composant dangereux : Aluminium

Usage : Industriel

### 2. Informations sur les composants

Ce produit n'est pas dangereux

<u>Nom de la substance</u>	<u>% poids</u>	<u>Dangers</u>
OXYDE DE FER ROUGE	50 à 65	Pas classifié comme dangereux
ALUMINIUM	10 à 30 <	Solide inflammable
FER DOUX	1 à 10	Pas classifié comme dangereux
FONTE	0.5 à 3	Pas classifié comme dangereux
FERROMANGANESE	0.5 à 3	Pas classifié comme dangereux

### 3. Identification des dangers

Phases relatives aux dangers : Aucun(e) Pas classifié comme dangereux, par rapport la concentration des composants.

Dangers physiques et chimiques :

Incendie ou Explosion : Le produit « charge de soudure » est classé non facilement inflammable  
Dans les conditions normales d'utilisation le produit n'est pas explosif  
Risque d'explosion de poussières en suspension dans une atmosphère confinée et en présence de gaz oxydant et d'une source énergétique.

Autres dangers : Au contact de l'eau dégagement faible et lent de gaz inflammable  
Réaction avec de l'eau, les agents oxydants dégagent de H<sub>2</sub>

**Réaction exothermique très importante (+ 2000°C) au moment de l'allumage**  
de la charge, entre 15 et 20 secondes , risque de projection de métal en fusion..  
➤ Se tenir éloigné lors de la réaction ! Risque de brûlure

**Ne pas utiliser de charge humide, car risque d'explosion lors de son utilisation**

Effets sur la santé, symptômes liés à l'utilisation :

- Inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans les conditions normales d'utilisation. L'exposition prolongée à des concentration supérieures aux limites permises (10mg/m<sup>3</sup> ; AGGIH) peut causer des dommages à long terme aux poumons
- Contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation
- Contact avec les yeux : Légèrement irritant pour les yeux
- Ingestion : L'ingestion d'une grande quantité de ce produit peut provoquer les effets suivants : nausées

#### 4. Mesures de premiers secours

Premiers soins :

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre, faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Lavez les vêtements avant réutilisation.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Ingestion : Rincer la bouche. Faire boire de l'eau ou du lait. Si la victime est parfaitement consciente / lucide, faire vomir la victime.

A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Classe d'inflammabilité : Non facilement inflammable

Moyens d'extinction

: En cas d'incendie déposer lentement sur le foyer du sable, de l'alumine ou de la magnésie secs

- Contre-indiqué : **Ne pas utiliser d'eau**  
Ne pas utiliser d'extincteur



Risques particuliers : Eviter tout contact avec des sources d'ignition  
Peut se décomposer à haute température en libérant de l'hydrogène

Protection contre l'incendie : Eloigner le personnel superflu. Porter un équipement de protection adéquat.  
: Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

- Mesures de nettoyage : Ramasser la substance répandue en la balayant, mais éviter de produire de la poussière. Stocker le produit sec en récipients métallique et fermer avec un couvercle ne laissant pénétrer l'eau. Si le produit est humide, ne pas utiliser, procéder à son élimination.
- Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables (contact avec de l'eau, risque de dégagement d'hydrogène).

## 7. Manipulation et stockage

- Stockage : **Conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité, des étincelles, des flammes nues (voir annexe)**  
**Dans un local sec à température ambiante**

Ne pas transporter ou stocker avec des amorces d'ignition.

Suite aux tests réglementaires (C.E.E – A.10) effectués sur le produit "charge de soudure". Il est classé non facilement inflammable, la réglementation ICPE (code de l'environnement : livre 5, titre 1<sup>er</sup>) sur les produits facilement inflammables ne s'applique donc pas, mais pour plus de précaution nous vous informons sur ce type de stockage (voir annexe).

- Nature des emballages : Plastique



- Stockage – à l'abri de : Humidité
- Manipulation : Ne pas occasionner de nuages de poussières  
Après manipulation du produit se laver les mains avec de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.  
Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Protection individuelle

- protection respiratoire : non requis.  
En cas de risque de production excessive de poussières (utilisation en tunnel), utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé (type 3M : 8835)..



- protection des yeux : Lunettes de sécurité.



- protection de la peau : gants de manutention.

- ingestion: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.



- Hygiène industrielle: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières. Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Les épandages peuvent être glissants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique : poudre et granulés  
Couleur : gris et noir  
Odeur : pas d'odeur  
pH : 10,7  
Point de congélation (°C) : NA  
Température de décomposition (°C) : NA  
Solubilité dans l'eau (g/kg) : non soluble, < 1%  
Température d'auto inflammation (°C) : > 1000 °C  
Caractéristique d'explosivité : Ne concerne que l'Aluminium en grenaille  
Concentration minimale d'explosion > 40 g/m<sup>3</sup>  
Energie minimale d'inflammation : > 15 mj

## 10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans des conditions normales. Si non exposé à l'humidité  
Produits de décomposition dangereux : Peut se décomposer au contact de l'air humide  
Réactions dangereuses : dégagement d'hydrogène avec l'eau  
Matières à éviter : Acide nitrique. Acide sulfurique. Oxydants forts  
Conditions à éviter : Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 11. Informations toxicologiques

Jusqu'à ce jour, aucun effet néfaste n'a été constaté dans les conditions normales d'utilisation et en respectant les mesures usuelles d'hygiène industrielle.

Inhalation (rat) CL50 (mg/1/4h) : Aucune donnée disponible

Toxicité chronique

Toxicité oculaire : Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë : Aucune donnée disponible

### 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques : N'est pas supposé toxique

Potentiel de bio-accumulation : Non toxique pour l'environnement

Biodégradation (%) : Non < 1

### 13. Conditions relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

Traitement des emballages souillés : Après tri, en filière appropriée  
Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit.

Les emballages divers (carton, plastique...) doivent être éliminés et recyclés séparément conformément au décret n°93-609 du 13 juillet 1994 et de décret n°92-377 du 1<sup>er</sup> avril 1992 ou aux réglementations nationales dans lequel les produits sont utilisés.

Codification déchet	Désignation	Filière
15.01.02	Plastique	Recyclage/Valorisation
15.01.01	Carton	Recyclage/Valorisation
10.03.99	Charge de soudure (humide)	Spécialisée

### 14. Informations relatives au transport

ADR/RID : Non applicable

Les charges de poudre ne sont pas classés comme produit dangereux et ne sont donc pas soumis à des réglementations spécifiques de transport.

### 15. Informations réglementaires

Produit non dangereux et non facilement inflammable, la réglementation pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 1450) ne s'applique pas.

Etiquetage CEE : Classification, emballage et étiquetage suivant la directive 88/379/CEE concernant les dispositions des préparations dangereuses, modifiée par les directives 89/178/CEE, 90/492/CEE et 93/18/CEE :

Symbol(s) : Non réglementé

Phrase(s) R : Non réglementé

R 15 : au contact de l'eau dégage des gaz extrêmement inflammables

Phrase(s) S : Non réglementé.

### 16. Autres informations

Utilisations recommandées & restrictions: Voir fiche technique pour des informations détaillées.



**Réaction exothermique très importante (+ 2000°C) au moment de l'allumage** de la charge, entre 15 et 20 secondes , risque de projection de métal en fusion..  
Se tenir éloigné lors de la réaction ! Risque de brûlure

Le contenu et le format de cette fiche de sécurité sont conformes à la Directive 93/112/CEE de la Commission de la CEE.

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par "\*" à gauche de la page

**DELEGATION DE RESPONSABILITE** : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences.

C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

## ANNEXE

### CONDITION DE STOCKAGE POUR MATERIAUX COMBUSTIBLES

- 1- Les zones de stockage ne doivent pas être surmontées de locaux occupés par des tiers, ni d'autres installations.
- 2- Les locaux abritant le stockage doivent présenter les caractéristiques suivantes :
  - parois et planchers haut coupe-feu 2 heures (ou couverture incombustible
  - porte coupe-feu ½ heure
  - 1 porte donnant vers l'extérieur, coupe-feu ½ heure
  - matériaux incombustibles
  - équipés d'un dispositif de désenfumage
- 3- Si le stockage n'est pas isolé de mur coupe-feu, éloigné d'autres matières combustibles de plus de 8 m
- 4- Les locaux doivent être accessible aux services incendie et de secours (en façade)
- 5- Locaux ventilés pour éviter tout risque d'atmosphère explosive
- 6- Installation électrique dans les règles de l'art
- 7- Zone de stockage : dans un local sec à température ambiante, conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité, des étincelles ou des flammes nues.
- 8- Rétention des aires de stockage : le sol doit être étanche, incombustible et équipé de façon à pouvoir recueillir les produits répandus accidentellement. ; pour cela un muret d'au moins 10 centimètre sera construit en périphérie de la zone de stockage.
- 9- Il est interdit d'apporter du feu dans ces zones, affichage en zone de cette interdiction (pour travaux, utiliser le Permis de feu).
- 10- En cas d'incendie déposer lentement sur le foyer du sable, de l'alumine ou de la magnésie secs ( ou laisser brûler avant l'intervention des pompiers) **Ne pas utiliser d'eau.**

Distributeur responsable

RAILTECH INTERNATIONAL  
ZI du Bas Pré  
59590 RAISMES

Tél. 03 27 22 26 26

Fax 03 27 22 26 00

Tél. d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

**1. Identification du produit**

Nature : Creuset jetable

Composant dangereux : NA

Usage : Industriel

**2. Informations sur les composants**

Ce produit n'est pas dangereux

<u>Nom de la substance</u>	<u>N° cas</u>	<u>% poids</u>	<u>Dangers</u>
SILICE (Amorphe)	142 844-00-6	90	Pas classifié comme dangereux
RESINE BSR 28		5	Pas classifié comme dangereux

**3. Identification des dangers**

Phases relatives aux dangers : non dangereux, par rapport la concentration des composants

Mode d'exposition dominant : Inhalation – Peau – Yeux –

Symptômes liés à l'utilisation :

- Inhalation : non dangereux dans les conditions normales d'utilisation

- Contact avec la peau : Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation

- Contact avec les yeux : Légèrement irritant pour les yeux

- Ingestion : Aucun soin d'urgence prévu



#### **4. Mesures de premiers secours**

Premiers soins :

- Inhalation : Ne pas respirer les poussières éventuelles
  - Contact avec la peau : Rincer à l'eau chaude et au savon. Laver les vêtements avant réutilisation.
  - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
  - Ingestion : non concerné.
- A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.

#### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

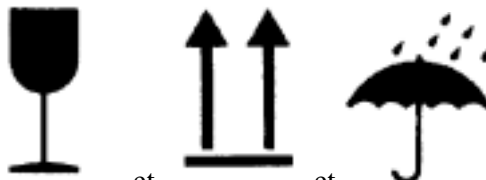
- Classe d'inflammabilité : non combustible
- Moyens d'extinction : NA
- Risques particuliers : en cas d'incendie, se protéger des fumées en utilisant des appareils respiratoires autonomes
- Protection contre l'incendie : non concerné.

#### **6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**

- Précautions individuelles : Gants de manutention  
Réduire au minimum la production de poussières
- Précautions pour l'environnement : Eliminer les déchets dans les filières réglementées du domaine public.  
  
Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables.
- Mesures pour nettoyage : Balayer le produit déversé en évitant les poussières.

### 7. Manipulation et stockage

Stockage : NA



Nature des emballages : et et

Nature des emballages non autorisés : Aucun

Stockage – à l’abri de : Aucun

Manipulation : Eviter d’endommager les emballages

Réduire l’émission de poussières durant le déconditionnement

### 8. Contrôle de l’exposition / protection individuelle

Protection individuelle

- protection respiratoire : Non requis

- protection de la peau : Utiliser des gants de manutention.

- protection des yeux : Lunettes de sécurité.

- ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l’utilisation.

Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l’exposition aux poussières. Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Les poussières peuvent être glissantes.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique	: brique
Couleur	: beige
Odeur	: pas d'odeur
pH	: NA
Point de congélation (°C)	: NA
Température de décomposition (°C)	: > 1650 °C
Solubilité dans l'eau (g/kg)	: non soluble
Point d'éclair (°C)	: NA
Temps d'auto inflammation (°C)	: NA

### 10. Stabilité et réactivité

Stabilité	: Stable dans des conditions normales.
Produits de décomposition dangereux	: NA
Réactions dangereuses	: NA
Matières à éviter fortes	: contact avec de l'acide fluorhydrique, les acides phosphoriques et les bases fortes
Conditions à éviter	: NA

### 11. Informations toxicologiques

Informations toxicologiques	: Chaque matière première composant le creuset jetable étant mélangée, liée, pressée et séchée, il n'existe pas de risque toxicologique dans les conditions normales d'utilisation.
Pour la SILICE :	
Admin. Orale (rat) DL 50 (mg/kg)	: 3 160
Admin. Percutanée (rat) DL50 (mg/kg)	: NA
Inhalation (rat) CL50 (mg/m3)	: 10
Toxicité chronique	
Toxicité oculaire	: Légèrement irritant pour les yeux
Toxicité aiguë	: Non

## 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques : N'est pas toxique pour l'environnement  
Afin d'éviter tout effet possible sur l'environnement, respecter les règles d'élimination et de recyclage en vigueur.

CL50-24 heures – poisson (mg/l) : NA  
DCO : NA  
DBO 5 (gO<sub>2</sub> :g) : NA  
Potentiel de bio-accumulation : Non toxique pour l'environnement  
Biodégradation (%) : Non

## 13. Conditions relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

Traitement des emballages souillés : Les emballages divers (carton, plastique...) doivent être éliminés et recyclés séparément.

Les creuset jetables non utilisés peuvent être déposés en décharge afin d'y être éliminés ou recyclés en suivant les règles de respect de l'environnement.

Les emballages divers (carton, plastique...) doivent être éliminés et recyclés séparément conformément au décret n°93-609 du 13 juillet 1994 et de décret n°92-377 du 1<sup>er</sup> avril 1992 ou aux réglementations nationales dans lequel les produits sont utilisés.

Codification déchet	Désignation	Filière
10.09.07/08	Creuset jetable	Recyclage
15.01.02	Plastique	Recyclage/Valorisation
12.01.01	Métal	Recyclage
15.01.01	Carton	Recyclage/Valorisation

## 14. Informations réglementaires

ADR/RID : Non applicable

Les creuset jetables ne sont pas classés comme produit dangereux et ne sont donc pas soumis à des réglementations spécifiques de transport.

**15. Informations réglementaires**

Etiquetage CEE : Classification, emballage et étiquetage suivant la directive 88/379/CEE concernant les dispositions des préparations dangereuses, modifiée par les directives 89/178/CEE, 90/492/CEE et 93/18/CEE :

Symbol(s) : NA

Phrase(s) S : NA

**16. Autres informations**

Utilisations recommandées & restrictions: Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Le contenu et le format de cette fiche de sécurité sont conformes à la Directive 93/112/CEE de la Commission de la CEE.

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par "\*" à gauche de la page

**DELEGATION DE RESPONSABILITE** : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences.

C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Distributeur responsable

RAILTECH INTERNATIONAL  
ZI du Bas Pré  
59590 RAISMES

Tél. 03 27 22 26 26

Fax 03 27 22 26 00

Tél. d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

**1. Identification du produit**

Nature : Moules réfractaires

Composant dangereux : Ciment et Silicate de sodium

Usage : Industriel (voir fiche technique pour des informations détaillées)

**2. Informations sur les composants**

Ce produit n'est pas dangereux

<u>Nom de la substance</u>	<u>N° cas</u>	<u>% poids</u>	<u>Dangers</u>
SILICE (Amorphe)	142 844-00-6	70 à 90	Pas classifié comme dangereux
CHAMOTTE PORTLAND		1 à 10	Pas classifié comme dangereux
ZIRCON (poudre)	14940-68-2	1 à 5	Pas classifié comme dangereux
CIMENT	14808-60-7	1 à 5	Irritant, Xi
OXYDE DE FER		0.5 à 3	Pas classifié comme dangereux
SILICATE DE SODIUM	1344-09-8	1 à 10	Irritant, Xi

**3. Identification des dangers**

Phases relatives aux dangers : Pas classifié comme dangereux, par rapport la concentration des composants.

Mode d'exposition dominant : Inhalation – Peau – Yeux –

Symptômes liés à l'utilisation :

- Inhalation : Non dangereux, dans les conditions normales d'utilisation

- Contact avec la peau : Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation

- Contact avec les yeux : Légèrement irritant pour les yeux

- Ingestion : Aucun soin d'urgence prévu

#### **4. Mesures de premiers secours**

Premiers soins :

- Inhalation : La poussière et une inhalation importante peuvent être irritants pour les yeux, la gorge, le nez et les poumons  
Faire respirer de l'air frais
  - Contact avec la peau : Rincer à l'eau chaude et au savon. Lavez les vêtements avant réutilisation.
  - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
  - Ingestion : NON CONCERNE.
- A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.

#### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Classe d'inflammabilité : non combustible

Moyens d'extinction : NA

Risques particuliers : en cas d'incendie, se protéger des fumées en utilisant des appareils respiratoires autonomes

Protection contre l'incendie : AUCUN.

#### **6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**

Précautions individuelles : Gants de manutention  
Réduire au minimum la production de poussières  
Isoler les zones de poussières et installer un système d'extraction à la source.

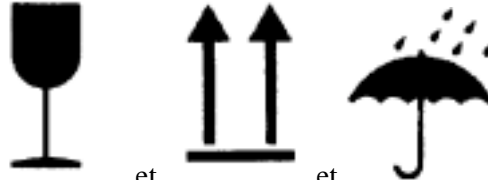
Précautions pour l'environnement : Eliminer les déchets dans les filières réglementées du domaine public.

Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables.

Mesures pour nettoyage : Balayer le produit déversé en évitant les poussières.

### 7. Manipulation et stockage

Stockage : NA



Nature des emballages : et et

Nature des emballages non autorisés : Aucun

Stockage – à l’abri de : Aucun

Manipulation : Eviter d’endommager les emballages  
Réduire l’émission de poussières durant le déconditionnement

### 8. Contrôle de l’exposition / protection individuelle

Protection individuelle

- protection respiratoire : NA

- protection de la peau : Utiliser des gants de manutention.

- protection des yeux : Lunettes de sécurité.

- ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l’utilisation.

Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l’exposition aux poussières. Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Les poussières peuvent être glissantes.



### 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique	:	brique rouge
Couleur	:	rouge
Odeur	:	pas d'odeur
pH	:	NA
Point de congélation (°C)	:	NA
Température de décomposition (°C)	:	> 1650 °C
Solubilité dans l'eau (g/kg)	:	non soluble
Point d'éclair (°C)	:	NA
Temps d'auto inflammation (°C)	:	NA

### 10. Stabilité et réactivité

Stabilité	:	Stable dans des conditions normales.
Produits de décomposition dangereux	:	NA
Réactions dangereuses	:	NA
Matières à éviter fortes	:	contact avec de l'acide fluorhydrique, les acides phosphoriques et les bases fortes
Conditions à éviter	:	NA

### 11. Informations toxicologiques

Informations toxicologiques	:	Chaque matière première composant le moule préfabriqué étant mélangée, liée, pressée et séchée, il n'existe pas de risque toxicologique dans les conditions normales d'utilisation.
Pour la SILICE :		
Admin. Orale (rat) DL 50 (mg/kg)	:	3 160
Admin. Percutanée (rat) DL50 (mg/kg)	:	NA
Inhalation (rat) CL50 (mg/m3)	:	10
Toxicité chronique		
Toxicité oculaire	:	Légèrement irritant pour les yeux
Toxicité aiguë	:	Non

## 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques : N'est pas toxique pour l'environnement  
Afin d'éviter tout effet possible sur l'environnement, respecter les règles d'élimination et de recyclage en vigueur.

CL50-24 heures – poisson (mg/l) : NA  
DCO : NA  
DBO 5 (gO<sub>2</sub> :g) : NA  
Potentiel de bio-accumulation : Non toxique pour l'environnement  
Biodégradation (%) : Non

## 13. Conditions relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

Traitement des emballages souillés : Les emballages divers (carton, plastique...) doivent être éliminés et recyclés séparément.

Les moules préfabriqués non utilisés peuvent être déposés en décharge afin d'y être éliminés ou recyclés en suivant les règles de respect de l'environnement.  
Les emballages divers (carton, plastique...) doivent être éliminés et recyclés séparément conformément au décret n°93-609 du 13 juillet 1994 et de décret n°92-377 du 1<sup>er</sup> avril 1992 ou aux réglementations nationales dans lequel les produits sont utilisés.

## 14. Informations réglementaires

ADR/RID : Non applicable

Les moules préfabriqués ne sont pas classés comme produit dangereux et ne sont donc pas soumis à des réglementations spécifiques de transport.

**15. Informations réglementaires**

Etiquetage CEE : Classification, emballage et étiquetage suivant la directive 88/379/CEE concernant les dispositions des préparations dangereuses, modifiée par les directives 89/178/CEE, 90/492/CEE et 93/18/CEE :

Symbol(s) : NA

Phrase(s) S : NA

**16. Autres informations**

Utilisations recommandées & restrictions: Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Le contenu et le format de cette fiche de sécurité sont conformes à la Directive 93/112/CEE de la Commission de la CEE.

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par "\*" à gauche de la page

**DELEGATION DE RESPONSABILITE** : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences.

C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Distributeur responsable

RAILTECH INTERNATIONAL  
ZI du Bas Pré  
59590 RAISMES  
Tél. 03 27 22 26 26  
Fax 03 27 22 26 00  
Tél. d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

**1. Identification du produit**

Nature : Pâte à luter, en tube  
Composant dangereux : SILICATE DE SOUDE  
Usage : Industriel

**2. Informations sur les composants**

Ce produit n'est pas dangereux

<u>Nom de la substance</u>	<u>N° cas</u>	<u>% poids</u>	<u>Dangers</u>
SILICE (Amorphe)		25 à 35	Pas classifié comme dangereux
SILICATE DE SOUDE	1344-09-8	5 à 8	Irritant, Xi (R41,R38, S24, S26 et S39)
EAU (H2O distillée)		10 à 15	Pas classifié comme dangereux
ARGILE REFRACTAIRE		5 à 10	Pas classifié comme dangereux
BENTONITE	1302-78-9	1 à 5	Pas classifié comme dangereux
ETHYLENE GLYCOL	107-21-1	1 à 3	Nocif, Xn (R22 et S2)

**3. Identification des dangers**

Phases relatives aux dangers : non dangereux, par rapport la concentration des composants

Mode d'exposition dominant : Peau – Yeux

Symptômes liés à l'utilisation :

- Inhalation : non dangereux dan les conditions normales d'utilisation
- Contact avec la peau : Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation, voir pour certains produits, une allergie cutanée.
- Contact avec les yeux : Légèrement irritant pour les yeux
- Ingestion : Aucun soin d'urgence prévu

#### **4. Mesures de premiers secours**

Premiers soins :

- Inhalation : non concerné
- Contact avec la peau : Rincer à l'eau chaude et au savon. Laver les vêtements avant réutilisation.  
Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation, voir pour certains produits, une allergie cutanée.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Ingestion : non concerné.

A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.

#### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

- Classe d'inflammabilité : non combustible
- Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisable
- Protection des intervenants : Bottes, gants et lunettes
- Risques particuliers : Aucun
- Protection contre l'incendie : Aucun

#### **6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**

- Précautions individuelles : Gants de manutention  
Réduire au minimum la production de poussières
- Précautions pour l'environnement : Eliminer les déchets dans les filières réglementées et autorisée  
  
Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables.
- Mesures pour nettoyage : Nettoyage à l'eau  
Eviter le contact avec la peau

### 7. Manipulation et stockage

Stockage : NA



Nature des emballages : .

Nature des emballages non autorisés : Aucun

Stockage : maintenir à température entre  $-5^{\circ}\text{C}$  et  $+40^{\circ}\text{C}$

Manipulation : Eviter d'endommager les emballages

### 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Protection individuelle

- protection respiratoire : Non requis.

- protection de la peau : Utiliser des gants de manutention.

- protection des yeux : Lunettes de sécurité.

- ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique	:	pâteux
Couleur	:	brune
Odeur	:	pas d'odeur
pH	:	NA
Point de congélation (°C)	:	NA
Température de changement d'état (°C)	:	durcie à + de 100°C
Solubilité dans l'eau (g/kg)	:	non soluble
Point d'éclair (°C)	:	NA
Temps d'auto inflammation (°C)	:	NA

### 10. Stabilité et réactivité

Stabilité	:	Stable dans des conditions normales.
Produits de décomposition dangereux	:	NA
Réactions dangereuses	:	NA
Matières à éviter	:	NA
Conditions à éviter	:	NA

### 11. Informations toxicologiques

Informations toxicologiques	:	il n'existe pas de risque toxicologique dans les conditions normales d'utilisation.
Admin. Orale (rat) DL 50 (mg/kg)	:	NA
Admin. Percutanée (rat) DL50 (mg/kg)	:	NA
Inhalation (rat) CL50 (mg/m3)	:	NA
Toxicité chronique	:	
Toxicité oculaire	:	Légèrement irritant pour les yeux et la peau
Toxicité aiguë	:	Non

## 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques : N'est pas toxique pour l'environnement  
Afin d'éviter tout effet possible sur l'environnement, respecter les règles d'élimination et de recyclage en vigueur.

CL50-24 heures – poisson (mg/l) : NA  
DCO : NA  
DBO 5 (gO<sub>2</sub> :g) : NA  
Potentiel de bio-accumulation : Non toxique pour l'environnement  
Biodégradation (%) : Non

## 13. Conditions relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

Traitement des emballages souillés : Les emballages divers (carton, plastique...) doivent être éliminés et recyclés séparément.

Les emballages divers (carton, plastique, métaux...) doivent être éliminés et recyclés séparément conformément au décret n°93-609 du 13 juillet 1994 et de décret n°92-377 du 1<sup>er</sup> avril 1992 ou aux réglementations nationales dans lesquels les produits sont utilisés.

Codification déchet  
10.03.99

Désignation  
tube usagé

Filière  
Spécialisée

## 14. Informations réglementaires

ADR/RID : Non applicable

Les tubes de pâte à luter ne sont pas classés comme produit dangereux et ne sont donc pas soumis à des réglementations spécifiques de transport.



### 15. Informations réglementaires

Etiquetage CEE : Classification, emballage et étiquetage suivant la directive 88/379/CEE concernant les dispositions des préparations dangereuses, modifiée par les directives 89/178/CEE, 90/492/CEE et 93/18/CEE :

Symbol(s) : NA

Phrase(s) S : NA

### 16. Autres informations

Utilisations recommandées & restrictions: NA.

Le contenu et le format de cette fiche de sécurité sont conformes à la Directive 93/112/CEE de la Commission de la CEE.

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par "\*" à gauche de la page

**DELEGATION DE RESPONSABILITE** : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences.

C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Distributeur responsable

RAILTECH INTERNATIONAL  
ZI du Bas Pré  
59590 RAISMES  
Tél. 03 27 22 26 26  
Fax 03 27 22 26 00  
Tél. d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

**1. Identification du produit**

Nature : Pâte à luter, en seau  
Composant dangereux : ETHYLENE GLYCOL  
Usage : Industriel

**2. Informations sur les composants**

Ce produit n'est pas dangereux

<u>Nom de la substance</u>	<u>N° cas</u>	<u>% poids</u>	<u>Dangers</u>
SILICE (Amorphe)		40 à 55	Pas classifié comme dangereux
ARGILE REFRACTAIRE		30 à 40	Pas classifié comme dangereux
EAU (H2O distillée)		10 à 15	Pas classifié comme dangereux
BENTONITE	1302-78-9	1 à 5	Pas classifié comme dangereux
ETHYLENE GLYCOL	107-21-1	1 à 3	Nocif, Xn (R22 et S2)

**3. Identification des dangers**

Phases relatives aux dangers : non dangereux, par rapport la concentration des composants

Mode d'exposition dominant : Peau – Yeux

Symptômes liés à l'utilisation :

- Inhalation : non dangereux dan les conditions normales d'utilisation
- Contact avec la peau : Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation, voir pour certains produits, une allergie cutanée.
- Contact avec les yeux : Légèrement irritant pour les yeux
- Ingestion : Aucun soin d'urgence prévu

#### **4. Mesures de premiers secours**

Premiers soins :

- Inhalation : non concerné
- Contact avec la peau : Rincer à l'eau chaude et au savon. Laver les vêtements avant réutilisation.  
Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation, voir pour certains produits, une allergie cutanée.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Ingestion : non concerné.

A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.

#### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

- Classe d'inflammabilité : non combustible
- Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables
- Protection des intervenants : Bottes, gants et lunettes
- Risques particuliers : Aucun
- Protection contre l'incendie : Aucun

#### **6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**

- Précautions individuelles : Gants de manutention  
Réduire au minimum la production de poussières
- Précautions pour l'environnement : Eliminer les déchets dans les filières réglementées et autorisée  
  
Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables.
- Mesures pour nettoyage : Nettoyage à l'eau  
Eviter le contact avec la peau

### 7. Manipulation et stockage

Stockage : NA



Nature des emballages : .

Nature des emballages non autorisés : Aucun

Stockage : maintenir à température entre  $-5^{\circ}\text{C}$  et  $+40^{\circ}\text{C}$

Manipulation : Eviter d'endommager les emballages

### 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Protection individuelle

- protection respiratoire : Non requis.

- protection de la peau : Utiliser des gants (si besoin).

- protection des yeux : Lunettes de sécurité.

- ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique	:	pâteux
Couleur	:	brune
Odeur	:	pas d'odeur
pH	:	NA
Point de congélation (°C)	:	NA
Température de changement d'état (°C)	:	durcie à + de 100°C
Solubilité dans l'eau (g/kg)	:	non soluble
Point d'éclair (°C)	:	NA
Temps d'auto inflammation (°C)	:	NA

### 10. Stabilité et réactivité

Stabilité	:	Stable dans des conditions normales.
Produits de décomposition dangereux	:	NA
Réactions dangereuses	:	NA
Matières à éviter	:	NA
Conditions à éviter	:	NA

### 11. Informations toxicologiques

Informations toxicologiques	:	il n'existe pas de risque toxicologique dans les conditions normales d'utilisation.
Admin. Orale (rat) DL 50 (mg/kg)	:	NA
Admin. Percutanée (rat) DL50 (mg/kg)	:	NA
Inhalation (rat) CL50 (mg/m3)	:	NA
Toxicité chronique	:	
Toxicité oculaire	:	Légèrement irritant pour les yeux et la peau
Toxicité aiguë	:	Non

## 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques : N'est pas toxique pour l'environnement  
Afin d'éviter tout effet possible sur l'environnement, respecter les règles d'élimination et de recyclage en vigueur.

CL50-24 heures – poisson (mg/l) : NA  
DCO : NA  
DBO 5 (gO<sub>2</sub> :g) : NA  
Potentiel de bio-accumulation : Non toxique pour l'environnement  
Biodégradation (%) : Non

## 13. Conditions relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

Traitement des emballages souillés : Les emballages divers (carton, plastique...) doivent être éliminés et recyclés séparément.

Les emballages divers (carton, plastique, métaux...) doivent être éliminés et recyclés séparément conformément au décret n°93-609 du 13 juillet 1994 et de décret n°92-377 du 1<sup>er</sup> avril 1992 ou aux réglementations nationales dans lequel les produits sont utilisés.

Codification déchet  
10.03.99

Désignation  
seau usagé

Filière  
Spécialisée

## 14. Informations réglementaires

ADR/RID : Non applicable

Les seaux de pâte à luter ne sont pas classés comme produit dangereux et ne sont donc pas soumis à des réglementations spécifiques de transport.

### 15. Informations réglementaires

Etiquetage CEE : Classification, emballage et étiquetage suivant la directive 88/379/CEE concernant les dispositions des préparations dangereuses, modifiée par les directives 89/178/CEE, 90/492/CEE et 93/18/CEE :

Symbol(s) : NA

Phrase(s) S : NA

### 16. Autres informations

Utilisations recommandées & restrictions: NA.

Le contenu et le format de cette fiche de sécurité sont conformes à la Directive 93/112/CEE de la Commission de la CEE.

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par "\*" à gauche de la page

**DELEGATION DE RESPONSABILITE** : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences.

C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Distributeur responsable

RAILTECH INTERNATIONAL  
ZI du Bas Pré  
59590 RAISMES

Tél. 03 27 22 26 26  
Fax 03 27 22 26 00  
Tél. d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

**1. Identification du produit**

Nature : Allumette tison  
Composant dangereux : NITRATE DE BARYUM  
Usage : Industriel

**2. Informations sur les composants**

Ce produit est dangereux

<u>Nom de la substance</u>	<u>Classe</u>	<u>% poids</u>	<u>Dangers</u>
Matière pyrotechnique		50%	Matière explosive 1.4 G
NITRATE DE BARYUM	1442	<25 %	T, toxique et O, comburant

Classe 1.4G : matière explosive ; ne comportant pas de dangers très notables.  
N° ONU : 0431, objet pyrotechnique à usage technique

**3. Identification des dangers**

Dangers physiques et chimiques :

Explosion : Le produit est classé matière explosive de caractéristiques 1.4 G

Dans les conditions normales d'utilisation le produit ne comporte pas de dangers très notables, conçu pour ne présenter qu'un danger mineur, en cas de mise à feu ou d'amorçage, ne donnent pas lieu à projections de fragments de dimensions appréciables et restent, dans tous les cas, suffisamment réduits pour ne pas notablement gêner la lutte contre l'incendie et l'application des mesures d'urgence.

Incendie : Risque d'incendie par flamme, par points chauds, par choc ou par frottements

Autres dangers :

Effets sur la santé, symptômes liés à l'utilisation :

- Inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans les conditions normales d'utilisation.  
Lors de la combustion, ne pas respirer les fumées
- Contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation
- Contact avec les yeux : Légèrement irritant pour les yeux
- Ingestion : L'ingestion d'une grande quantité de ce produit peut provoquer les effets suivants : nausées



#### 4. Mesures de premiers secours

Premiers soins :


- Inhalation : Amener la victime à l'air libre, faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau. Lavez les vêtements avant réutilisation.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Ingestion : Rincer la bouche. Faire boire de l'eau ou du lait. Si la victime est parfaitement consciente / lucide, faire vomir la victime.

A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Classe d'inflammabilité : Non facilement inflammable

Moyens d'extinction

: En cas d'incendie utiliser de l'eau  H2O

- Contre-indiqué : Ne pas utiliser de CO2  
Ne pas utiliser d'extincteur à poudre

Risques particuliers : Eviter tout contact avec des sources d'ignition

Protection contre l'incendie : Eloigner le personnel superflu. Porter un équipement de protection adéquat.  
: Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

- Mesures de nettoyage : Ramasser la substance répandue en la balayant, mais éviter de produire de la poussière.  
Le remettre dans son emballage et le retourner au fabricant..
- Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables.

## 7. Manipulation et stockage

- Stockage : Pour un stockage inférieur à 100 kg (correspondant à environ 60 000 tisons)  
Conserver dans des récipients hermétiquement clos ou dans l'emballage de livraison,  
Dans une armoire métallique fermée à clé et dans un local sec à température entre 0 et 30°C  
A l'abri des étincelles, des flammes nues et de la lumière  
Ne pas mélanger avec d'autres produits  
Ne pas transporter ou stocker avec des produits inflammables

Pour une quantité de stockage du produit supérieur à 500 kg, stocker seul dans un bâtiment spécifique (voir réglementation en 15 et annexes).

- Nature des emballages : carton ou bois

- Manipulation : Interdire les flammes nues et les points chauds  
Eviter les chocs ou frottements  
Ne pas exposer au courant électrique  
Après manipulation du produit se laver les mains avec de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.  
Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées

### 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### Protection individuelle

- protection respiratoire : non requis. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.

- protection des yeux :



Lunettes de sécurité.

- protection de la peau :



gants de manutention.

- ingestion:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

- Hygiène industrielle:

Réduire l'exposition aux poussières.  
Eviter toute exposition inutile.  
Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique	: allumette, solide
Couleur	: gris
Odeur	: pas d'odeur
pH	: NA
Point de congélation (°C)	: NA
Température de décomposition (°C)	: NA
Solubilité dans l'eau (g/kg)	: non soluble, < 1%
Point d'éclair (°C)	: >200°C

### 10. Stabilité et réactivité

Stabilité	: Stable dans des conditions normales.
Produits de décomposition dangereux	: NA
Réactions dangereuses	: NA
Matières à éviter	: Acide nitrique. Acide sulfurique. Oxydants forts
Conditions à éviter	: Températures extrêmement élevées.

### 11. Informations toxicologiques

Jusqu'à ce jour, aucun effet néfaste n'a été constaté dans les conditions normales d'utilisation et en respectant les mesures usuelles d'hygiène industrielle.

Inhalation (rat) CL50 (mg/1/4h) : Aucune donnée disponible  
Toxicité chronique  
Toxicité oculaire : Aucune donnée disponible  
Toxicité aiguë : Aucune donnée disponible

### 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques : N'est pas supposé toxique  
Potentiel de bio-accumulation : Non toxique pour l'environnement  
Biodégradation (%) : Non < 1

### 13. Conditions relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Détruire conformément aux règlements locaux/nationaux en vigueur  
Ne pas détruire par le feu  
Traitement des emballages souillés  
Après tri, en filière appropriée  
Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit.

Les emballages divers (carton, plastique...) doivent être éliminés et recyclés séparément conformément au décret n°93-609 du 13 juillet 1994 et de décret n°92-377 du 1<sup>er</sup> avril 1992 ou aux réglementations nationales dans lesquels les produits sont utilisés.

Codification déchet  
10.03.99

Désignation  
Tisons usagés et emballages

Filière  
Spécialisée

#### 14. Informations relatives au transport



RTMDR et ADR : 1.4 G applicable

Les tisons sont classés comme produit dangereux et sont donc soumis à des réglementations spécifiques de transport.

Peuvent voyager par avion, par route, par chemin de fer et voies navigables sous certaines conditions.

Par route : inférieur à 300kg, déclaration de chargement de matière dangereuses + fiche de données de sécurité + véhicule muni d'un extincteur à eau de 2 kg.

Entre 300 kg et 5 000 kg : déclaration de chargement de matière dangereuses + fiche de données de sécurité+ véhicule muni d'un extincteur à eau de 2 kg + chauffeur de formation APTH

Supérieur à 5 000 kg : idem mais avec un convoyeur agréer.

Par chemin de fer et voies navigables ; arrêté du 1 avril 1945

#### 15. Informations réglementaires

☛ La réglementation pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement , la rubrique 1311 produit pyrotechnique de la nomenclature (décret du 15 mars 2000), doit être appliqué.

Stockage : supérieur à 500 kg mais inférieur à 2 tonnes : Dossier de déclaration en préfecture  
supérieur à 2 tonnes mais inférieur à 10 tonnes : Dossier de demande d'autorisation d'exploiter  
supérieur à 10 tonnes : Dossier de demande d'autorisation d'exploiter et servitude.

☛ La réglementation concernant les installations pyrotechniques, décret du 28 septembre 1979, relatif à la protection des travailleurs contre les risques particuliers auxquels sont soumis les travailleurs dans les établissements pyrotechniques (voir détail en annexe 1).

☛ La réglementation concernant les règles de détermination des distances d'isolement relatives aux installations pyrotechniques, arrêté du 2 octobre 1980 (voir détail en annexe 2).

Etiquetage CEE : Classification, emballage et étiquetage suivant la directive 88/379/CEE concernant les dispositions des préparations dangereuses, modifiée par les directives 89/178/CEE, 90/492/CEE et 93/18/CEE :

Symbol(s) : NEANT

Phrase(s) R : R8 : favorise l'inflammation des matières combustibles  
R16 : peut exploser en mélange avec des substances comburantes

Phrase(s) S : S1/2 : conserver sous clef et hors de portée des enfants  
S 25 : éviter le contact avec les yeux

## 16. Autres informations

Utilisations recommandées & restrictions :

Le contenu et le format de cette fiche de sécurité sont conformes à la Directive 93/112/CEE de la Commission de la CEE.

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par “\*” à gauche de la page

**DELEGATION DE RESPONSABILITE** : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences.

C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

## Annexe 1

### **Décret du 28 septembre 1979, relatif à la protection des travailleurs contre les risques particuliers auxquels sont soumis les travailleurs dans les établissements pyrotechniques**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le présent décret s'applique à tous établissements ou parties d'établissements visés à l'article L 231-1 du code du travail et de celles qui sont prises pour application de la loi du 3 juillet 1970 et du 19 juillet 1976 (installation classée pour la protection de l'environnement : ICPE, pour le stockage > 500 kg)

#### *Résumé des consignes générales :*

Nature et quantité maxi stockée, ainsi que leur conditionnement et disposition

Interdiction de fumer (utilisation des permis de feu)

Accès réservé aux personnes habilitées, nombre maxi de personnes admises

Nature des déchets produits et leurs éliminations

Dispositions à prendre lors d'un incendie ou explosion

En dehors des horaires de travail l'enceinte doit être fermée à clef

Mentionner la zone pyrotechnique par panneaux

Port des équipements de protection individuelle

#### *Résumé des dispositions constructives :*

##### *Mode de construction*

L'enceinte pyrotechnique est isolée et limitée par un ou plusieurs périmètres, matérialisé par une clôture ou système de visualisation .

Le bâtiment doit être équipé d'une protection contre la foudre

Matériel : pas de flamme nues ou points chauds

Le mode de construction des bâtiments et la nature des bâtiments doivent être tels qu'en cas de risque d'explosion les masses de projection soit réduites (en brique 20x27x70)

Des dispositions doivent être prise pour éviter la chute d'élément de toiture ou de plafond (relié avec des chaînes et charpente en bois non scellée)

Les bâtiments ne doivent pas être à étage, ni en sous sol.

### Annexe (suite)

#### **Décret du 28 septembre 1979, relatif à la protection des travailleurs contre les risques particuliers auxquels sont soumis les travailleurs dans les établissements pyrotechniques**

##### *Sol mur plafond et gaine*

Les parois et plafonds doivent être lisses et permettre un nettoyage efficace.

Les gaines et caniveaux doivent être pour éviter toute transmission d'explosion ou d'incendie.

##### *Issues et dégagements*

Pas moins de 2 issues de secours vers l'extérieur (largeur mini 0,80 m)

Elle doivent être à 7 m minimum du poste de travail

##### *Portes et fenêtres*

Elles doivent être d'au moins de degré coupe feu ¼ d'heure.

Les vitres exposées à l'ensoleillement doit être munis de stores.



**Annexe 2**

**Arrêté du 2 octobre 1980, relatif aux règles de détermination des distances d'isolement relatives aux installations pyrotechniques, le présent arrêté s'applique à tous établissements ou parties d'établissement visés à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 28 septembre 1979.**

A/ Répartition en divisions de risque des matières ou objet explosibles :

Numéro de classe	Numéro de division	Caractéristiques des matières (tison)
1	4	le produit ne comporte pas de dangers très notables, conçu pour ne présenter qu'un danger mineur , en cas de mise à feu ou d'amorçage, ne donnent pas lieu à projections de fragments de dimensions appréciables et restent , dans tous les cas, suffisamment réduits pour ne pas notablement gêner la lutte contre l'incendie et l'application des mesure d'urgence.

B/ Répartition en groupe de compatibilité :

groupe	Description des matières (tison)	Division de risque
G	Composition pyrotechnique ou objet contenant, avec une autre matière explosive, une composition éclairante, incendiaire, lacrymogène ou fumigène.	1 4 G

C/ Zones de dangers :

zone	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5
Dommages prévisibles aux personnes	Blessures mortelles dans plus de 50% des cas	Blessures graves pouvant être mortelles	Blessures	Possibilités de blessures	Très faibles possibilités de blessures légères
Dégâts prévisibles au biens	Dégâts très graves	Dégâts importants	Dégâts moyens et légers	Dégâts légers	Dégâts très légers

**Annexe 2 (suite)**

**Arrêté du 2 octobre 1980, relatif au règles de détermination des distances d'isolement relatives aux installations pyrotechniques**

D/ Etendue des zones de dangers :

Cas d'une charge de matières de la division 1.4

Zone	Z2	Z3	Z4
Distance R à la charge de soudure ; Rayon en mètre	5 m	10 m	25 m

E/ Règles d'implantation des installations

Types	Z2	Z3	Z4
Types d'installations	Construction ou emplacements intérieur à un établissement pyrotechnique	<p>Voies de circulation Extérieur à un établissement pyrotechnique :</p> <p>&lt; 200 véhicules par jour</p> <p>Construction et emplacements extérieurs à un établissement Pyrotechnique :</p> <p>Constructions non habités Et peu fréquentées (abris de jardin, hangars...)</p>	<p>Voies de circulation Extérieur à un établissement pyrotechnique :</p> <p>&lt; 2 000 véhicules par jour</p> <p>Construction et emplacements extérieurs à un établissement pyrotechnique :</p> <p>Locaux habités ou fréquentés liés à un établissement ou habitations isolées</p>